

UN POC DE SOL I D' AIRE

Un rayon de soleil et une bouffée de tramontane
élaborés et élevés en plein air catalan par SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 66



TABLEAU RECAPITULATIF REGIMES INDEMNITAIRES FUSIONNES CADRES B et C

Régime applicable en juillet 2014

Seuls sont repris les cas pour les Pyrénées Orientales

PETIT LEXIQUE utile

IFTS : Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires MENSUELLE

PR : Prime de Rendement : les modalités de versement en vigueur dans les 2 filières ne changent pas. Elle ne peut dépasser 18% du traitement brut de l'

ACF : Allocation Complémentaire de Fonctions (valeur du point : 55.05€) ANNUELLE

Tous les agents percevront de l'ACF selon au moins l'un des 4 critères.

IMT : Indemnité Mensuelle de Technicité : 1223.76€ ANNUELLE (soumise à pension).

Les modalités et les montants ne changent pas.

IFDD : Indemnités Forfaitaires de Déplacement dans le Département : supprimées

IST : Indemnité Spéciale de Terrain : supprimée

NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire. Valeur du point NBI : 55.5635€

GMR : Garantie de Maintien de Rémunération

AAP : Agent Administratif Principal

ATP : Agent Technique Principal

AA : Agent Administratif

AT : Agent Technique

CP : Contrôleur Principal

C1 : Contrôleur 1^{ère} classe

C2 : Contrôleur 2^{ème} classe



La bascule pour les cadres A, A+ et comptables se fera
sur la fiche de paye d'Octobre, effet pécuniaire au 1^{er} septembre.

Dès l'ouverture et tout au long de ces discussions, notre syndicat n'a eu de cesse d'exiger une revalorisation des régimes indemnitaires (cette revalorisation devant selon nous permettre de réduire les écarts de rémunération) et n'a cessé de se battre pour qu'aucun agent ne soit perdant en termes de pouvoir d'achat.

Les premiers projets de la Direction Générale étaient particulièrement pénalisants.

Calculs à l'appui, nous avons voulu démontrer à la DG que ses projets feraient de nombreux perdants. Certains correctifs ont été apportés par la suite, et ce même si la conclusion ne peut être satisfaisante puisque, outre l'absence de revalorisation, certains agents seront perdants. C'est d'ailleurs ce qui nous a conduits à lancer une pétition nationale.

Pour notre part, nous estimons que le chantier n'est pas clos !

S'appuyant sur une analyse solide portant sur la hausse de la technicité, la pression sur le pouvoir d'achat et la reconnaissance des qualifications, Solidaires Finances Publiques portera haut et fort la légitime demande de revalorisation des régimes indemnitaires, du dégel de la valeur du point d'indice, de la revalorisation des frais de déplacement et de la hausse du volume des promotions internes.



Le 4 décembre 2014 : élections professionnelles Votez SOLIDAIRES

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES pour élire vos représentants en Comité Technique Local, en CAP Locales mais aussi pour le Comité Technique de Réseau et les CAP nationales

SOLIDAIRES FINANCES pour la représentation syndicale au niveau ministériel



	1er NIVEAU	2 ^{ème} NIVEAU		3 ^{ème} NIVEAU	
<i>REDEVANCE (cadres B)</i>	I A T Indemnité Administrative de Technicité <i>Identique pour tous les agents : 8.33%</i> <i>Du traitement indiciaire</i> <i>Aucun changement</i> <i>Mensuelle</i>	PR : Calculée en fonction d'un barème : CP : 3828.76€ C1 et C2 à/c 8 ^{ème} échelon : 3356.47€ Autres C2 : 2614.70€		ACF : critère « technicité » : Calculée à partir d'un barème de points : 40 points : 2202€ ACF : critère« contrôle redevance» : 27 points: 1486.35€	
<i>SPF Hors chef de contrôle</i>		C	B	C	B
<i>EDRA EMR Le nouveau régime est exclusif de toute autre indemnité au titre du poste occupé NBI : 20 points à tous les agents de l'EDR</i>		PR : AAP et ATP 1er et 2 ^e classe : 1809.39€ AA et AT 1 ^{ère} classe : 1730.31€ AA et AT 2 ^e : 1690.77€	PR : CP : 3828.76€ C1/C2 à/c 8 ^{ème} échelon : 3356.47€ Autres C2 : 2614.70€	ACF : critère technicité » 22 points : 1211.10€ ACF : critère« publicité foncière » : 25.38 points : 1397.17€	ACF : critère technicité » 40 points:2202€ ACF : critère« publicité foncière » : CP : 4.23 points: 232.86€ C1/C2(à/c 8 ^e) :4.94 points : 271.95€ Autres C2 : 14.10 points : 776.21€
<i>GEOMETRES</i>			Géo P et Géo : 3450€ Tech géo à/c 6 ^{ème} é : 3150€ Tech géo 1 à 5 ^e : 2850€ Peuvent opter pour un versement mensuel	ACF : critère technicité » 22 points: 1211.10€ ACF : critère« équipe de renfort »: 20 points : 1101€	ACF : critère technicité » 40 points: 2202€ ACF : critère« équipe de renfort »: 28 points : 1541.40€ ACF : critère«contraintes particulières» : 14 points : 770.70€
<i>BCR (cadres B)</i>		PR : CP : 3828.76€ C1/C2à/c 8 ^{ème} échelon : 3356.47€ Autres C2 : 2614.70€		ACF : critère « technicité » 40 points: 2202€ ACF : critère«contraintes particulières» : 14 points : 770.70€	
<i>DDFIP C F P, Postes comptables CDIF et PCE</i>		PR : AAP et ATP 1er et 2 ^e : 1809.39€ AA et AT 1e : 1730.31€ AA et AT 2 ^e : 1690.77€	PR : CP : 3828.76€ C1/C2à/c 8 ^{ème} échelon : 3356.47€ Autres C2 : 2614.70€	ACF : critère « technicité » 22 points: 1211.10€	ACF : critère technicité » 40 points: 2202€



Les évolutions

Cette réforme ne devrait conduire à aucune modification du niveau de rémunération, dans le cas contraire un dispositif de Garantie de Maintien de Rémunération (GMR) sera mis en place.

Une fiche financière comparative individuelle faisant apparaître la rémunération brute annuelle avant et après la réforme doit être jointe (avec le dépliant de présentation du nouveau régime) avec la fiche de paye de juillet (date de la bascule).

NBI	Attribution d'une NBI « fonctionnelle pour les cadres B et C des équipes de renfort : 20 points La perte de la NBI (agents de la redevance, agents enquêteurs, secrétaires de direction) sera compensée par un dispositif de GMR à titre individuel qui garantira le même niveau de rémunération.
IFDD et IST	Dispositifs remplacés par ACF transposition qui couvrira 100% des IFDD sans être diminuée de la prise en charge des frais de déplacement (repas, nuitées...).
ACF	4 critères : « technicité » : socle commun à tous les agents excepté pour les comptables « expertise et encadrement » : personnels comptables ou certains cadres non comptables (A et A+) « responsabilité particulière » : huissiers et comptables « sujétions pour fonctions particulières » : concerne certains agents : missions de vérification, contrôle et contentieux, de recouvrement et d'assistance et missions dont l'exercice comporte des contraintes particulières.
ACF « transposition »	Concerne certains agents attributaires d'IFDD : l'attribution de l'ACF « transposition » dépend des structures et des fonctions des agents. Les montants versés ne seront pas impactés des évolutions du point d'ACF, ni des avancements d'échelon, ni des mesures fonction publique.. La DG a refusé la compensation au titre de la fiscalisation (évaluée par SFP en moyenne 14 à 22%) mais prendra en charge les cotisations sociales (8%)
GMR	Pour les agents qui subiraient une baisse de rémunération. En sont exclus : agents qui ne sont pas en fonction à la date de la bascule, agents en position interruptive d'activité (congé parental, disponibilité, détachement) Pour les EDRA et EMR : la référence sera la moyenne annuelle calculée sur les attributions versées au cours des 12 derniers mois précédents la bascule (majoration d'ACF au titre du renfort, à l'exclusion du régime du poste occupé) Les montants versés ne seront pas impactés des évolutions du point d'ACF, ni des avancements d'échelon, ni des mesures fonction publique.

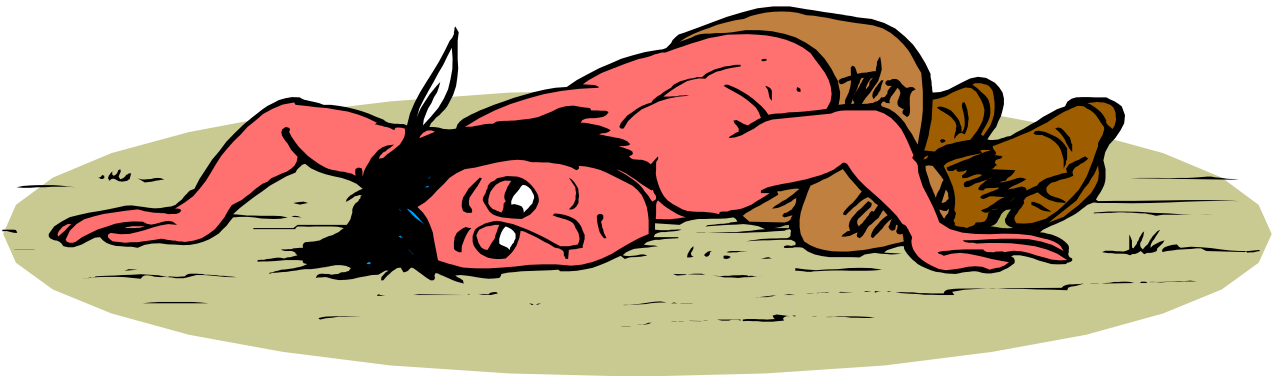


Dernière minute : visite de la déléguée inter régionale le 28 août dans les Pyrénées Orientales Récepteur ouvert, émetteur en panne....

Ce titre résume à lui seul la teneur de cette audience en intersyndicale de 1h30 : MME MARTEL nous a écouté mais son discours (à défaut de réponses) est convenu et rituel :

- Sur les suppressions d'emplois : compte tenu de la situation du pays elles vont continuer, « je ne peux pas vous dire autre chose sauf à vous mentir ». Nous sommes conscients des difficultés dans les services compte tenu de notre organisation
- Les solutions passent par une organisation différente, les simplifications et le travail de CAP NUMERIQUE sur l'amélioration des applications
- Sur le sujet de l'ouverture d'un SIP à CABESTANY : renvoi en local mais la DG est au courant
- Sur le sujet des règles de gestion et les difficultés locales à gérer et affecter un grand nombre d'agents ALD arrivés en situation prioritaire, elle note et en fera part à la DG lors des bilans nationaux des mouvements de mutation avec application des nouvelles règles.
- Sur le sujet des conditions de travail : a dû oublier de nous répondre, les commentaires ne nous ont en tout cas pas marqués alors que les 3 organisations syndicales ont insisté sur ce point.
- Sur l'accueil physique important dans notre département : les représentants de Solidaires Finances Publiques ont mis en avant cet aspect des missions chronophage impactant largement le travail des services de gestion. Aucune simplification, aucun ajustement organisationnel, aucune application ne pourront remplacer la présence physique d'un agent et surtout la DGFIP n'a aucun moyen de réduire la réception sauf à fermer les services !!!!!

Les représentants de Solidaires Finances Publiques (Josy PAGES et Michel TRICOIRE) ont remis à l'issue de l'entretien leur intervention écrite ainsi que le journal local sur la situation des effectifs que vous avez eu dans les services.



Dans notre intervention nous avons insisté et mis en exergue :



- ❖ Le sentiment de lassitude voire de découragement des agents face à la destruction à petit feu de leur administration
- ❖ Les nouvelles suppressions d'emplois de 2015 en demandant à MME MARTELS de nous répondre sur l'incapacité des responsables de BERCY de faire comprendre aux politiques que les missions de la DGFIP doivent être prioritaires dans un pays en crise : recouvrement, assiette de l'impôt, missions cadastrales, foncières, patrimoniales, gestion et conseil aux collectivités locales, lutte contre la fraude, contrôle....la liste serait trop longue
- ❖ Que le département a perdu en 10 ans 160 emplois alors que dans le même temps la population a augmenté de 60 000 habitants et que la charge de travail s'est accrue de 35%
- ❖ Que le sentiment d'injustice fiscale se répand chez nos concitoyens mettant à mal le consentement à l'impôt et générant de fortes tensions à l'accueil.
- ❖ Que même sous le soleil les conditions de travail sont difficiles, que de plus en plus d'agents craquent ou sont en souffrance. Ils passent d'une priorité à l'autre, sont dans l'attente permanente de la priorisation du moment, constatent l'abandon de missions, survolent tout et ont le sentiment de mal travailler. L'impact sur leur santé est grave et préoccupant. A cela s'ajoutent pour de plus en plus d'agents des difficultés financières (un cadre C débutant « gagne » 5 points d'indice soit moins

de 25€ en 10 ans de carrière)

- ❖ Que leur conscience professionnelle est à l'ouest d'autant que la reconnaissance est de plus en plus mince.

- ❖ Que l'encadrement intermédiaire se bat entre les charges de travail qui augmentent et les effectifs qui se réduisent, adoptant encore de temps en temps un comportement dénué de tout aspect humain envers les agents.

Nous avons clairement exprimé que les agents attendent aujourd'hui des emplois, un arrêt des réformes pour retrouver des repères, une réelle reconnaissance de leur technicité.